

ARRIVE LE :

08 MARS 2011

CONVENTION DE PARTENARIAT

PREFECTURE DU LOT

Entre :

La Ville de Cahors, représenté par son Maire, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 17 février 2011,

D'une part,

ET

Le lycée Clément Marot – sis 59, rue des Augustins – 46000 CAHORS, représenté par son Proviseur, Monsieur Jean-Luc D'ANGELO,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE : Par délibération en date du 30 juin 2008, la Commune de Cahors s'engageait dans la mise en place effective d'un projet de développement durable et d'Agenda 21. La Ville de Cahors réalisera son propre programme d'actions Agenda 21 au regard du diagnostic effectué par le bureau d'études sélectionné. Afin de créer une dynamique territoriale, des partenariats seront réalisés en cohérence avec le diagnostic.

ARTICLE 1- OBJET :

La Ville de Cahors est partenaire du lycée Clément Marot dans sa reconnaissance du label européen « éco-école » sur la thématique des déchets.

Cette année le lycée Clément Marot travaillera sur la thématique « Alimentation - Déchets ».

Par le biais de son comité de développement durable, la Ville de Cahors a progressivement fait diminuer le volume des déchets alimentaires au groupe scolaire Jean Calvet.

Parallèlement, le lycée Clément Marot a également amorcé une démarche dans ce sens et souhaite également expérimenter un compost collectif pour son établissement.

La Ville de Cahors a également impulsé la mise en place d'un composteur collectif sur le site de la Croix de Fer, en partenariat avec le Grand Cahors.

Sur cette base, la Ville de Cahors et le lycée Clément Marot souhaitent instaurer un partenariat d'échange expérimental.

ARTICLE 2 – ACTIONS COMMUNES :

La Ville de Cahors et le lycée Clément Marot souhaitent mener des actions communes dans les domaines suivants :

- compostage collectif (échanger des conseils, des pratiques)
- semaine développement durable (mener des actions communes)
- sorties pédagogiques
- communication (communiquer dans les supports de communication de la commune et des partenaires sur les actions de chacun)

ARRIVE LE :

08 MARS 2011

PREFECTURE DU LOT


La Ville de Cahors et le lycée Clément Marot amplifieront les actions de sensibilisation en matière de développement durable dans leurs établissements respectifs, sans remettre en cause les principes d'organisation et de fonctionnement de chacun.

ARTICLE 3 – DUREE/RESILIATION : La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sous condition d'un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée avec AR.

Fait à Cahors, le 21 février 2011

Le Proviseur du lycée Clément Marot

Jean-Luc D'ANGELO



Le Maire 

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

